



Préfecture de Guadeloupe

## Commune de Morne à l'Eau

### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° **SIDPC/2009/368**

du **23 mars 2009**

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

Approuvé

date **4 septembre 2008**

aléa

**Multirisques : inondation,  
cyclone, séisme,  
mouvement de terrain,  
volcan**

Les documents de référence sont :

**-Rapport de présentation, plan de zonage et règlement consultables en DDE  
SAU/PRQC et en Mairie**

Consultable sur Internet

**Règlement et plan de zonage consultables sur le site [www.guadeloupe.pref.gouv.fr](http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr)**

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

\_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_

effet \_\_\_\_\_

Les documents de référence sont :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone Ia  zone Ib  zone II  zone III  non

pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

**Copie du zonage réglementaire et du PPR approuvé – 1 planche A0 au 1/10 000 ième**